

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3 et 243.

[Texte]

L'ALLOCATION DE VOITURE VERSÉE AUX MINISTRES

Question n° 3—**M. Cossitt:**

1. Au cours des deux dernières années, quels ministres ont bénéficié d'une allocation de voiture et, dans chaque cas, a) quel en était le montant, b) l'a-t-on payée en un seul versement annuel et, dans la négative, de quelle manière?

2. Les ministres ont-ils tous accepté cette allocation et, dans la négative, quel est le nom de ceux qui ne l'ont pas acceptée ou qui l'ont renvoyée au Trésor après l'avoir reçue et quand les remboursements ont-ils été effectués?

3. Quels ministres ont utilisé des véhicules officiels aux frais de l'État, quels que soient le ministère ou la date, au cours des deux dernières années?

4. Certains ministres disposent-ils en permanence d'automobiles et de chauffeurs payés par le gouvernement et, dans l'affirmative, lesquels?

5. Quelles raisons justifient encore le versement d'une allocation de ce genre aux ministres qui n'utilisent pas leur automobile personnelle pour les affaires du gouvernement plus souvent que les autres députés?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. a) Voir la réponse à la question n° 4126 du 11 juin 1976. On trouvera ailleurs les noms des ministres (voir le Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, commentaire 171 ff). b) \$166.66 par mois.

2. Oui.

3, 4 et 5. Les ministres utilisent des voitures officielles dans l'exercice de leurs fonctions ministérielles; ils se servent de leur allocation de voiture réglementaire pour leurs déplacements selon les besoins de leurs responsabilités générales de ministres de la Couronne.

M. ROBERT REMPEL

Question n° 243—**M. Epp:**

1. M. Robert Rempel a-t-il été nommé au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme et, dans l'affirmative, quels sont a) la date et la durée de sa nomination, b) le mandat de ce poste, c) les critères d'admissibilité à ce poste?

2. M. Rempel reçoit-il un traitement pour siéger au Conseil et, dans l'affirmative, de combien chaque année?

3. M. Rempel bénéficie-t-il d'allocations de dépenses annuelles et, dans l'affirmative, de quel montant?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Oui. a) Le 25 mai 1978, jusqu'à décembre 1979. b) Le Conseil constitue pour le gouvernement un organe de consultation, par l'entremise du ministre d'État au multiculturalisme,

Demandes de documents

sur les questions relatives à l'élaboration de la politique du multiculturalisme et sur toute autre question qui touche de près ou de loin le multiculturalisme et que le ministre peut quand il lui sied présenter au public. Le Conseil étudie de près les politiques, les programmes et les services du gouvernement et recommande des améliorations à apporter aux nouvelles activités en rapport avec les objectifs. c) Les membres du Conseil sont choisis en fonction de leurs antécédents ethno-culturels et de leurs connaissances des divers groupes ethno-culturels du Canada.

2. Les membres du Conseil ne touchent pas de traitement annuel mais reçoivent une allocation quotidienne de \$75 quand ils participent aux réunions officielles du Conseil.

3. Les membres du Conseil ne reçoivent pas d'allocation annuelle de dépense mais peuvent se faire rembourser les dépenses qu'ils font relativement aux travaux du Conseil et conformément à la directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

* * *

[Français]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

*NOMBRE D'EMPLOYÉS AU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question n° 205—**M. Towers:**

1. Le 31 mars 1978, combien de personnes faisaient partie du bureau du directeur général des élections à Ottawa?

2. Le directeur général des élections a-t-il des employés sous ses ordres ailleurs qu'à son bureau d'Ottawa et, le cas échéant, combien et où, dans chaque cas?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voici la réponse donnée par le directeur général des élections: Voir réponse à la question 1480, *Débats* de la Chambre des communes, numéro 151, troisième session, le mardi 10 octobre 1978, page 7051.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. l'Orateur: Les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.